

2005

is

: anglais

Comité pour l'élimination de la discrimination
Contre les femmes
Présession
Présession
16 janvier 2006

Liste de questions relatives à l'examen des rapports périodiques

Togo

Introduction

1. Le Groupe de travail présession a examiné le rapport initial et les deuxième, troisième, quatrième et cinquième rapports périodiques combinés du Togo (CEDAW/C/TGO/1-5

informer le Comité sur l'étendue de cette pratique ainsi que l'application de la loi et les mesures prises pour la faire connaître plus largement.

Article 6

11. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels et le Comité des droits de l'enfant se sont alarmés de l'ampleur de la traite de femmes et d'enfants aux fins de la prostitution et du travail forcés. Veuillez décrire les mesures prises pour enrayer la progression de cette pratique et fournir des détails sur la législation visant spécifiquement à la combattre, les programmes de sensibilisation des travailleurs sociaux et des représentants de la loi, et les programmes d'aide sociale mis à la disposition des victimes.

12. Le rapport mentionne que les prostituées sont de plus en plus exposées aux risques sur leur santé et, tout particulièrement, au virus du VIH/sida. Veuillez

7(i)Tj1.00968 0 0 - 1 14512indiquer les mesures mises en place pour leur assurer des soins de sant - 1 1281 684 Tm(o)Tj1Tj/F2 35 Tf1.004

pour fournir aux hommes et aux femmes l'accès à une méthode moderne de contraception de sorte que les femmes n'aient plus à recourir à l'avortement
cx

Articles 15 et 16

29. Le Code des personnes et de la famille comporte encore des dispositions directement discriminatoires à l'égard des femmes en ce qui concerne l'âge minimum au mariage, la légalité de la polygamie, le choix du domicile conjugal et la liberté de travail. Veuillez indiquer s'il est prévu d'adapter le Code des person